

LES ÉPICURES DE L'ANNÉE 2024

Catégorie Packaging

RÈGLEMENT



**PRIX
ÉPICURES**
DE L'ÉPICERIE FINE

RÈGLEMENT 2024

• ARTICLE 1 – L'ORGANISATEUR

LE PRIX DES ÉPICURES DU MONDE DE L'ÉPICERIE FINE est organisé par la SAS LMEF, au capital de 15 000 € domiciliée au 25 rue Pierre Nicole 75005 Paris – Siret : 79295643500012 – APE : 5814Z – RCS : Paris

• ARTICLE 2 – LE PRIX

L'organisateur a retenu 7 catégories (sous réserve de modifications) ; celles-ci seront définitivement arrêtées en fonction de la sélection faite par l'organisateur :

1. Coffrets cadeaux et assortiments
2. Produits événementiels (fêtes des mères, St-Valentin, Calendrier de l'Avent...) et édition limitée
3. Bouteilles et flacons
4. Bocaux en verre
5. Produits de caisse et snacking
6. Boîtes, étui et sachets en carton, papier, craft
7. Boîtes et étui en métal

Le même produit ne peut concourir que dans une seule catégorie, 3 produits par marque maximum en 2024

• ARTICLE 3 – LES CANDIDATURES

Pour participer au PRIX DES ÉPICURES DU MONDE DE L'ÉPICERIE FINE, les candidats doivent impérativement :

- 1- Proposer des produits destinés au circuit gourmet ou alimentaire de luxe.
- 2- Compléter le formulaire d'inscription en ligne d'ici le 5 mars et s'acquitter du droit d'inscription avant le 29 mars 2024

• ÉTAPES À SUIVRE POUR PARTICIPER AU TROPHÉE PACKAGING DES ÉPICURES 2024

Étape 1 → Envoi obligatoire du packaging du produit que vous souhaitez faire concourir* aux deux adresses suivantes :

**Les produits pouvant concourir sont uniquement ceux éligibles au concours.*

➤ LE MONDE DE L'ÉPICERIE FINE – Trophées Épicures 2024 « Packaging »
5 rue Ponscarne 75013 PARIS

➤ Pierre Gonalons –

Délai de réception de vos packagings : d'ici le 5 mars 2024

RÈGLEMENT 2024

Étape 2 → Formulaire de participation

Si éligibilité de votre produit, nous vous enverrons un e-mail qui vous permettra d'ouvrir votre espace participant et vous devrez remplir le formulaire définitif sur notre plateforme

Délai de réception du formulaire rempli : 5 mars 2024

Étape 3 → Règlement de votre participation

Le règlement du montant total de votre participation doit être impérativement effectué d'ici le 29 mars 2024, par Carte Bancaire dans votre espace personnel en ligne ou par virement bancaire :

*BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
SAS LMEF
IBAN : FR 76 1020 7000 5421 2117 2292 954*

• ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats déclarent qu'ils disposent de tous les droits, notamment de propriété intellectuelle (brevets, marques, dessins et modèles, droits d'auteur) sur les produits/concepts présentés. Si les candidats ne disposent pas de ces droits, ils déclarent que le titulaire des droits approuve leur participation et accepte le présent règlement. En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de litiges liés à la protection de la propriété intellectuelle. Le candidat garantit l'organisateur contre tout recours du titulaire des droits de propriété intellectuelle quel qu'il soit. Le candidat fera, seul, son affaire de tous les litiges ou contestations qui pourraient survenir durant ou après l'événement à propos de son dossier. Il indemniserà l'organisateur de tous les préjudices qu'il subirait et le garantit contre tout trouble, revendication ou action quelconque à ce titre. Les candidats déclarent détenir tous les droits et autorisations nécessaires pour présenter leurs produits à cet événement. Ils certifient en particulier que ceux-ci sont conformes à toute loi et réglementation en vigueur.

RÈGLEMENT 2024

• ARTICLE 5 – COMPOSITION DU JURY

Les membres du jury sont choisis par l'organisateur parmi les personnalités faisant autorité dans le secteur de l'épicerie fine et du design : commerçants mais aussi designers, journalistes spécialisés, industriels du secteur, artisans d'art...

Ils sont sélectionnés pour leur expertise au regard des critères d'appréciation de chacune des catégories.

Le jury sera présidé par Pierre Gonalons - <https://www.pierregonalons.com/>

ARTICLE 6 – SÉLECTION DES LAURÉATS

Les 5 critères suivants seront pris en compte et seront notés de 0 à 10 :

- Design et créativité
- Cohérence et Identité de marque
- Qualité des matériaux et de la réalisation
- Ecoresponsabilité
- Praticité

Un débat entre les membres du jury est organisé afin de délibérer et sélectionner les gagnants. Une notation moyenne finale départagera les participants et permettra de désigner les lauréats.

Les débats du jury sont confidentiels et ses décisions souveraines. Elles ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

• ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DES PRIX

Le prix mis en jeu est l'Épicure Packaging, millésimé 2024, dans chacune des catégories définies.

Le jury se réserve le droit d'attribuer d'attribuer un coup de cœur, un Prix spécial et/ou un Epicure vert du packaging.

• ARTICLE 8 – UTILISATION DU LABEL « ÉPICURES 2024 »

Les lauréats pourront apposer le logo ÉPICURES DU PACKAGING 2024 sur leur produit, site Internet et toute interface commerciale concernant la réalisation récompensée, après avoir acquitté la somme de **200 € HT (220 € TTC)**.

Les lauréats pourront utiliser ce label dans toute leur communication d'entreprise.

L'organisateur donnera de la visibilité aux gagnants dans ses médias (magazine et site) et dans ses communiqués de presse.

RÈGLEMENT 2024

• ARTICLE 9 – UTILISATION DES DROITS ET CONFIDENTIALITÉ

L'organisateur s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations relatives à chaque candidat, à ses travaux et à l'entreprise à laquelle il appartient. Ces informations ne seront portées qu'à la connaissance des membres du jury.

Les lauréats, du seul fait de leur participation, autorisent l'organisateur à utiliser leur nom et/ou raison sociale, présentation de leur boutique ou concept ou développement numérique, adresse et images animées ou non à l'occasion de manifestations et de publications écrites ou orales.

• ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNÉES

La protection de vos données personnelles est notre priorité. Nous souhaitons rester transparents sur le recueil de vos données et sur l'usage que nous en faisons.

Les informations que vous nous communiquez ont pour objet l'inscription et la participation au Prix des Épiciers de l'Épicerie Fine 2024.

Les données des clients utilisées à des fins de prospection commerciale peuvent être conservées pendant un délai de trois ans à compter de la fin de la relation commerciale. À l'expiration de cette période, les données sont archivées de manière sécurisée.

Les destinataires des données sont les membres du personnel de la société LMEF chargés de l'organisation du prix précité, des services administratifs et comptables, des partenaires du Prix des Épiciers, les organismes financiers teneurs des comptes mouvementés.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général à la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, de limitation, d'effacement aux informations qui vous concernent en vous adressant à la Société LMEF.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL à l'adresse suivante : CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cédex 07.

• ARTICLE 11 – DIVERS

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.